



**PROCÈS-VERBAL
DE LA 142^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR
TENUE LE JEUDI 1^{er} octobre 2015 à 12 h
au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

PRÉSENCES : 70 professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.
71 professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

AG-142-01-10-15-00 Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 141^e assemblée générale
5. Sommaire du plan d'action syndicale 2015-2016
6. Projet d'amendements des statuts du Syndicat
7. Affaires budgétaires :
 1. Dépôt du rapport financier de l'année 2014-2015
 2. Choix des auditeurs pour l'année 2015-2016
8. Lettre d'entente sur les amendements à l'annexe C de la convention collective
9. Fonds départementaux de recherche
10. Affaires nouvelles
11. Levée de l'assemblée générale

AG-142-01-10-15-01 Vérification du quorum

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeurs et rappelle que le nouveau comité exécutif travaille ensemble depuis six mois et que tout va très bien. Il remercie d'ailleurs les officiers et le personnel pour le travail accompli.
Le président confirme l'atteinte du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral, soit environ 40 professeurs, et proclame le début de l'assemblée.

AG-142-01-10-15-02 Désignation d'un président d'assemblée pour la rencontre

Le président invite l'Assemblée à désigner le professeur Jocelyn D. Perreault, secrétaire du Syndicat à animer l'assemblée.
Le professeur Perreault accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

AG-142-01-10-15-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais règlementaires.

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Frédéric Langlois du Département de psychologie, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la 142^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

L'animateur, constatant que personne ne demande le vote, déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-142-01-10-15-04 Adoption du procès-verbal de la 141^e assemblée générale

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 141^e assemblée générale tenue le 26 mars 2015 qui a été acheminé aux membres pour la réunion. Il s'informe auprès des membres présents de la conformité du procès-verbal.

Sur proposition du professeur Saïd Zouiten de l'École de gestion, dûment appuyée par la professeure Diane St-Laurent du Département de psychologie, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 141^e assemblée générale du SPPUQTR tenue le 26 mars 2015.

AG-142-01-10-15-05 Rapports des officiers pour l'année 2014-2015 (Dépôt)

L'animateur cède la parole au président du Syndicat pour la présentation de ce point. Le président rappelle que chaque année, le comité exécutif se réunit en juin afin d'établir les priorités d'actions de la prochaine année. Il présente le sommaire du plan d'action 2015-2016 :

Actions prioritaires

Assurer le suivi au processus de remplacement au rectorat et au vice-rectorat aux études et à la formation

Assurer le suivi sur la situation financière de l'UQTR

Assurer le suivi sur l'implantation du campus de Drummondville

Assurer le suivi sur la restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Assurer le suivi de la politique et cadre de gestion des relations de presse

Assurer le suivi sur les suites à donner au Rapport du vérificateur général du Québec

Autres activités syndicales**Relations de travail**

Doter le SPPUQTR de règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique au travail touchant ses membres.

Arriver à une entente avec la Direction sur les cours atypiques.

Finaliser les lettres d'entente annexées à la convention.

Offrir des ateliers d'information aux nouveaux professeurs : évaluation, répartition de tâche, sabbatique, etc.

Affaires universitaires

Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche universitaire.

Créer sur le site web du Syndicat un espace dédié spécifiquement aux nouveaux professeurs.

Faire des sondages d'appréciation auprès des professeurs sur les différents services de l'UQTR.

S'assurer que le nouveau règlement des études de premier cycle respecte l'autonomie des directions et des comités de programmes.

Services à la collectivité

Réactiver le comité de valorisation du rôle du professeur.

Offrir aux professeurs davantage d'activités sociales s'adressant à la famille.

Étudier la possibilité d'offrir aux professeurs un service de garde lors des journées pédagogiques.

Formation et services aux membres

Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.
Poursuivre les activités d'accueil des nouveaux professeurs.

Représentation nationale

Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

Après avoir répondu aux questions des membres, le président cède la parole à l'animateur qui rappelle qu'il s'agit d'un dépôt.

AG-142-01-10-15-06 Projet d'amendements des statuts du Syndicat

L'animateur cède la parole au conseiller aux affaires universitaires du Syndicat afin qu'il présente le sommaire des amendements proposés aux statuts.

Le conseiller indique que les statuts actuels datent de 2011 et que les changements proposés sont relativement mineurs et ne visent qu'à corriger des anomalies et des concordances.

Les principaux changements sont :

Assemblée générale du Syndicat

1. Retirer la désignation des représentants du Syndicat (article 15.8)
2. Retirer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement du Syndicat;
3. Doubler (de 5 à 10 jours) la période de mise en candidatures pour les élections.

Conseil syndical

1. Attribuer la responsabilité de désigner les représentants du Syndicat
2. Attribuer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement;
3. Retirer la responsabilité de combler une vacance à la présidence;
4. Retirer la responsabilité de former des comités statutaires.

Comité exécutif

1. Ajouter la nécessité de faire des recommandations au CS sur la formation des comités spéciaux;
2. Ajouter la nécessité d'adopter, selon une procédure à établir, les documents signés par les officiers au nom du Syndicat;
3. Ajouter la nécessité pour les officiers de respecter le code d'éthique du Syndicat (à venir) et de signer un engagement à respecter la confidentialité des discussions;
4. Préciser que le mandat des officiers débute le 1^{er} mai;
5. Ajouter la nécessité d'émettre une recommandation au conseil syndical sur les amendements à apporter aux statuts.

Comité des affaires universitaires

1. Ajouter un représentant des directions de comités de programme et d'unités de recherche dans la composition du comité.

Divers

1. Autoriser la participation aux réunions des comités, à l'exception des assemblées générales, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication;
2. Interdire le vote par procuration;
3. Uniformiser la période de vote prolongé;
4. Préciser que les professeurs hors campus peuvent voter électroniquement seulement lorsqu'il y a un vote prolongé.

Après avoir répondu aux questions, le conseiller cède la parole à l'animateur qui attire l'attention sur le projet de résolution :

CONSIDÉRANT que la version actuelle des statuts du Syndicat date de l'année 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des amendements aux statuts;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Éliane Moreau du Département de marketing et systèmes d'information, il est résolu :

D'adopter le projet d'amendements des statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel qu'il apparaît au document annexé à la présente résolution tout en permettant d'y apporter les corrections mineures nécessaires.

Le professeur Gilles Bronchti du Département d'anatomie, appuyé par le professeur Alain Chalifour du Département de mathématiques et informatique, propose un amendement au projet de résolution afin de maintenir à l'Assemblée générale la responsabilité de désigner les représentants du Syndicat aux différents comités et d'adopter les règles de **fonctionnement**.

L'Assemblée convient de faire un vote distinct sur chacun des aspects de la proposition d'amendements.

Après quelques échanges concernant la proposition d'amendements, l'animateur invite l'Assemblée à voter, à main levée, sur le projet d'amendements :

Concernant la proposition de maintenir à l'Assemblée générale la responsabilité de désigner les représentants du Syndicat :

19 pour 37 contre 2 abstentions
La proposition d'amendements est rejetée.

Concernant la proposition de maintenir à l'Assemblée générale la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement du Syndicat :

16 pour 35 contre 7 abstentions
La proposition d'amendements est rejetée.

L'animateur s'informe s'il y a d'autres propositions d'amendements.
Il rappelle que le vote sur la proposition principale doit faire l'objet d'un vote prolongé aujourd'hui jusqu'à 18 h et demain de 9 h à 12 h.

Il invite l'Assemblée à désigner deux scrutateurs qui devront être au local 1119 Ringuet le vendredi 2 octobre à 12 h afin de faire le décompte du vote. L'Assemblée désigne les professeurs François Labelle du Département de management et James Tonyi Agbébavi du Département de génie électrique à titre de scrutateurs.

AG-142-01-10-15-07 Affaires budgétaires

1. Dépôt du rapport financier de l'année 2014-2015

Le trésorier indique que le Syndicat a terminé l'année financière 2014-2015 en enregistrant un surplus de 507 936 \$.

Les charges se sont élevées à 523 956 \$ en baisse de 22 % comparativement à l'année précédente (602 715 \$). L'absence de la conseillère aux relations de travail (congé de maladie) pour une grande partie de l'année explique l'écart.

Les produits s'élevaient à 1 027 175 \$ comparativement à 1 274 355 \$ en 2013-2014.

Le trésorier mentionne qu'il s'agit de la première année complète avec un taux de cotisation syndicale de 1,5 %. Les revenus de cotisation s'élevaient à 714 114 \$ (70 % du total des produits) pour 903 771 \$ l'année précédente : une baisse de 20 %.

Au 31 mars 2015, le surplus non affecté (Fonds de défense professionnel) s'élevait à 4 261 007 \$, soit 9 % de la masse salariale des professeurs au 31 mars 2015.

À la fin de la présentation, l'animateur attire l'attention sur le projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les résultats financiers 2014-2015;
CONSIDÉRANT	la recommandation du trésorier;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par le professeur François Labelle du Département de management, il est résolu :

De prendre acte du rapport financier 2014-2015 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières.

2. Choix des auditeurs pour l'année 2015-2016

Le trésorier rappelle les critères de sélection permettant de choisir les auditeurs. La firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières agit à titre d'auditeur depuis trois ans. Le conseil syndical recommande de reconduire le mandat de cette firme pour une quatrième année.

Après la présentation, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;
CONSIDÉRANT le mode de sélection (rotation aux 3 ans, pouvant aller jusqu'à 5 ans) utilisé pour le choix des firmes d'auditeurs;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Syliane Charles du Département de philosophie et des arts, il est résolu : De désigner la firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2015-2016 (4^e année).

AG-142-01-10-15-08 Lettre d'entente sur les amendements à l'annexe C de la convention collective

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT signale que le nouveau comité exécutif a convenu, comme le prévoit le Code du travail du Québec, de faire adopter toutes les lettres d'entente modifiant la convention collective par l'Assemblée générale. Le Syndicat se dotera au cours de la prochaine année d'une règle qui définira le processus d'adoption de l'ensemble des lettres d'entente du Syndicat, selon leur contenu, afin d'en informer les professeurs.

C'est pour cette raison que nous soumettons cette lettre d'entente modifiant l'annexe C de la convention collective permettant le remboursement des coûts d'un cellulaire par le fonds départemental de recherche.

La lettre d'entente a été signée en juin dernier afin de permettre aux professeurs d'en bénéficier le plus rapidement possible.

L'animateur introduit le projet de résolution relié à la question :

CONSIDÉRANT la convention collective 2013-2017;
CONSIDÉRANT les négociations permettant de modifier l'annexe C de la convention;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité des relations de travail;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Lyne Douville du Département de psychoéducation, il est résolu :
D'adopter la lettre d'entente modifiant l'annexe C afin d'ajouter le remboursement des coûts reliés à l'utilisation d'un cellulaire comme indiqué dans le document annexé à la présente résolution.

L'animateur invite ensuite les membres à discuter de la question.

Les membres s'interrogent :

- Sur la pertinence d'adopter une lettre d'entente qui est déjà signée par le comité exécutif;
- Sur le libellé boiteux de l'article 3 de la lettre d'entente;
- Sur la souveraineté de l'Assemblée générale;
- Sur la nécessité de saisir l'Assemblée générale avant de signer une lettre d'entente qui modifie la convention collective;

Le VPRT signale que la lettre d'entente a été négociée par l'ancien comité des relations de travail, qu'elle était prête à être signée depuis plusieurs mois et qu'elle a été signée au mois de juin afin de permettre aux professeurs d'en bénéficier le plus rapidement possible.

À la fin des échanges, l'animateur, constatant qu'il n'y a pas de demande de vote de la part de l'Assemblée, déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

AG-142-01-10-15-09 Fonds départementaux de recherche

L'animateur invite le président à présenter le point.

Le président indique qu'il s'agit d'un point d'information. Il souligne qu'au début du mois de septembre, une rumeur de plus en plus persistante voulait qu'afin d'équilibrer les états financiers 2014-2015, la Direction ait songé à modifier le traitement comptable des sommes accumulées par les professeurs dans les fonds départementaux de recherche.

Le comité exécutif a aussitôt demandé une rencontre avec la Direction afin de connaître les intentions de l'UQTR.

Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) et la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF) ont confirmé que la Direction avait demandé à la firme d'audit de corriger la présentation comptable des fonds départementaux de recherche pour en faire un fonds dédié et non une dette à rembourser. Cela contribuerait à l'équilibre financier de l'année 2014-2015.

À la suite de cette rencontre, le comité exécutif a convenu :

- De demander les avis comptables et juridiques qui **permettaient** à la Direction de faire un tel changement;
- D'exiger la signature d'une lettre de garantie qui maintiendrait les pratiques actuelles sur l'utilisation des fonds départementaux de recherche;
- De demander un avis juridique au procureur du Syndicat;
- De demander un avis comptable à une firme comptable externe afin d'évaluer les risques à court ou à long terme sur les sommes investies par les professeurs dans les fonds départementaux de recherche.

Le président indique que, malgré les précautions prises, il sera toujours possible pour le Syndicat de déposer un grief sur la décision de la Direction. La date de prescription pour déposer un grief est le 20 novembre.

Après avoir répondu aux questions, le président termine en s'engageant à informer les professeurs sur le cheminement de ce dossier.

AG-142-01-10-15-10 Affaires nouvelles

Aucun sujet abordé à ce point de l'ordre du jour.

AG-142-01-10-15-11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation

Le président d'assemblée rappelle que le dépouillement des bulletins aura lieu le vendredi 2 octobre à 12 h, il propose l'ajournement de l'assemblée jusqu'à ce moment.

AG-142-01-10-15-12 Résultats du vote

Le vendredi 2 octobre à 12 h, les scrutateurs, les professeurs François Labelle du Département de management et James Tonyi Agbébavi du Département de génie électrique, procèdent au dépouillement du vote.

Les résultats :

Amendements des statuts du Syndicat

54 Pour 9 Contre 8 Abstention

Lettre d'entente modifiant l'Annexe C de la convention collective

58 Pour 13 Contre 0 Abstention

Les statuts du Syndicat prévoient que pour traiter des amendements aux statuts et à la convention collective, il doit y avoir au moins 25 % qui se prononcent sur les propositions de changement.

Faisant suite aux résultats, on constate que 71 professeurs se sont prévalus de leur droit de vote. Ce qui représente 16 % des professeurs. On ne peut donc considérer les propositions d'amendements comme adoptées.

Le comité exécutif et le conseil syndical devront convenir des suites à donner.

AG-142-01-10-15-13 Levée de l'assemblée

L'assemblée est formellement levée après le dépouillement des bulletins de vote, le vendredi 2 octobre 2015 à 12 h 30.

Président

L'animateur de l'assemblée générale

Ismaïl Biskri

Jocelyn D. Perreault